

**DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTLUEL**

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2025-04-097

Objet : Installation d'un échafaudage pour ravalement des façades

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT
PERMISSION MODIFICATIVE**

La Maire,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement général de voirie du 05/07/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'état des lieux,

Vu l'arrêté de voirie portant permission de stationnement n°2025-02-057 du 24/02/2025,

Considérant la demande en date du 04 avril 2025 par laquelle Monsieur Mahmoud EL ALAMI, demeurant 17 Impasse du Trêve 01120 MONTLUEL, Demande de modifier la permission en rajoutant une semaine de travaux, Impasse et Rue du Trêve - 01120 MONTLUEL

ARRETE

ARTICLE 6 : REDEVANCE : l'occupation du domaine public communal donne lieu à la perception d'une redevance au profit de la commune dont le mode de calcul a été fixé par délibérations du conseil municipal en date du 13/12/2023.

Le montant de la redevance est fixé à :

- Pour l'installation d'un échafaudage : les premières semaines : 0,80 euros/m²/jour : 0,80 x 26,53 m² x 14 jours = 297,14 euros. Les 3 autres semaines : 2,50 euros/m²/semaine : 2,50 x 26,53m² x 3 = 198,98 euros.
- Pour le dépôt d'une benne : 16 euros/jour : 16 x 5 jours = 80 euros.
- TOTAL : 297,14 + 198,98 + 80 = 576,12 euros.

Cet arrêté sera transmis au Trésor Public chargé du recouvrement de cette redevance.

Sauf prescriptions contraires, la redevance commence à compter :

- 02/01/2025.

ARTICLE 7 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité. Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale :

- Du 03/03 au 11/04/2025 inclus sur 40 jours.

Les autres articles de la permission n°2024-02-057 demeurent sans changement

Fait à Montluel,
Le 04 Avril 2025.



La Maire,

Anne FABIANO CONTIGLIANI